



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale**

Prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2020 – 2021

Contexte de crise sanitaire COVID 19

SOMMAIRE

I- Cadrage général	3
1.1- La réglementation.....	3
1.2- Les objectifs	4
1.3- La météorologie.....	4
1.4- Niveaux de mobilisation.....	5
1.5- Rappel de la procédure de déclenchement des niveaux d’alerte	5
II- Période hivernale 2020 – 2021	6
2.1 Nombre de places d’hébergement (synthèse départementale au 1 ^{er} octobre 2020).....	6
2.1.1 Hébergement d’Urgence	6
2.1.2 Hébergement d’Insertion.....	6
2.1.3 Logement accompagné.....	7
2.2 Récapitulatif des places d’hébergement d’urgence disponibles pendant la période hivernale 2020– 2021	8
2.3 Récapitulatif des places d’hébergement d’urgence pour les accueils ruraux et périurbains 2020 – 2021	9
2.4 Le SIAO branche urgence (115).....	10
2.5 Le SIAO Branche insertion	11
2.6 L’accueil de jour.....	11
2.6.1 Angers.....	11
2.6.2 Cholet	14
2.6.3 Saumur	14
2.7 Les équipes mobiles.....	15
2.7.1 Angers.....	15
2.7.2 Cholet	16
2.7.3 Saumur	17
2.8 Les soins	18
2.9 La restauration, l’aide alimentaire et les autres prestations.....	18
2.9.1 Angers.....	18
2.9.2 Cholet	21
2.9.3 Saumur	22
III- Tableau récapitulatif de la procédure de déclenchement niveaux jaune, orange et rouge.....	23
IV- Récapitulatif des Actions par niveau du plan hiver 2020– 2021.....	27

I- Cadrage général

Ce guide a pour objectifs de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver et ses aspects collatéraux, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Il prend en compte notamment les problématiques inhérentes à l'accès aux soins, au logement, aux intoxications par le monoxyde de carbone ou aux maladies infectieuses.

Il s'inscrit dans le cadre de l'instruction interministérielle N° DGS/DUS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2015/319 du 28 octobre 2015 relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2015-2016.

1.1- La réglementation

- Code de l'action sociale et des familles : articles L.116-3, L.121-6-1, R.121-2 à R.121-12 et D. 312-160
- Code général des collectivités territoriales : articles L.2212-2 (5°) et L.2215-1
- Code de la sécurité sociale : article L.161-36-2-1
- Code de la santé publique : articles L.1413-15, L1435-1, L1435-2, L.3131-7, L3131-8, L.6112-5, L.6314-1, R.1435-1, R1435-2 et R.1435-8, R.3131-4 à R.3131-7, R.6123-26 à R.6123-32 et R.6315-1 à R.6315-7
- Code du travail : articles L.4121-1 et suivants, L. 4721-5, L. 8123-1, R. 4121-1, R. 4213-7 à R 4213-9, R.4223-13 à R.4223-15, R.4225-1, R. 4623-1, R. 4623-14, R. 8123-1, D. 4153-18 et D. 4153-19
- Arrêté du 24 juillet 2013 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité de médecine d'urgence et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique et dans un but de veille et de sécurité sanitaires
- Circulaire INTE0300129C du 22 décembre 2003 relative à la veille, la gestion des crises, l'information et l'alerte des autorités gouvernementales dans le domaine de la protection civile
- Circulaire DHOS/CGR n° 2006-401 du 14 septembre 2006 relative à l'élaboration des plans blancs des établissements de santé et des plans blancs élargis
- Circulaire DHOS/E4 n°2006-525 du 08 décembre 2006 relative à la prévention des risques électriques dans des conditions climatiques de grands froids
- Circulaire DHOS/01 n°2007-65 du 13 février 2007 relative à la prise en charge des urgences
- Circulaire DSC/DGS n°391 du 30 décembre 2008 relative à la prévention des intoxications collectives au monoxyde de carbone dans les lieux de spectacle et de culte et aux mesures à mettre en œuvre
- Circulaire DGS/DUS n°2009-84 du 24 mars 2009 rappelant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour la prise en charge des personnes à haut risque vital et des personnes hospitalisées à domicile en prévision et en situation d'événements climatiques extrêmes

- Circulaire DGS/DUS n° 2009-217 du 16 juillet 2009 rappelant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour la prise en charge des personnes à haut risque vital et des personnes hospitalisées à domicile en cas d'événements climatiques extrêmes
- Circulaire n° DGCS/SD1A/2015/325 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre des dispositions de l'article 30 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relatif au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- Circulaire DGCS/1A/2010/271 du 16 juillet 2010 relative au référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion
- Circulaire interministérielle IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011 relative à la procédure de vigilance et d'alerte météorologiques
- Circulaire 5609/SG du Premier ministre du 17 octobre 2012
- Instruction DGS/RI1/DGCS n°2012-433 du 21 décembre 2012 relative aux conduites à tenir devant des infections respiratoires aiguës ou des gastro-entérites aiguës dans les collectivités de personnes âgées
- Instruction DGS/CORRUSS/2012/432 du 21 décembre 2012 relative au signalement par les ARS d'événements sanitaires au niveau national dans le cadre du déploiement du système d'information sanitaire des alertes et crises dénommé SISAC
- Instruction DGS/DUS/SGMAS/2014/153 du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles
- Instruction interministérielle DGCS/DGSCGC/2015/355 du 7 décembre 2015 relative à la sécurité des personnes hébergées dans des établissements médico-sociaux en cas de défaillance d'énergie
- Interministérielle N° DGS/VSS/VSS2/DGSCGC/DGT/DGOS/DGCS/SGMAS/ 2018/236 du 18 octobre 2018 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019 (cette instruction reste en application pour la saison hivernale 2019-2020).
- Instruction de la Ministre déléguée auprès de la transition écologique chargée du logement du 17 octobre 2020 relative à la campagne hivernale 2020-2021.

1.2- Les objectifs

- S'assurer que sont apportées aux personnes en situation de rupture pour des raisons économiques, sociales et familiales, des solutions de logement, d'hébergement ou de mise à l'abri sur tous les territoires.
- Organiser et coordonner la mobilisation des acteurs en veillant à l'inconditionnalité de l'accueil, la continuité de la prise en charge et à l'égalité d'accès aux services d'accueil et d'hébergement.

1.3- La météorologie

Depuis 2002, un partenariat avec Météo France permet d'ajuster au mieux le dispositif pendant la période hivernale.

Le dispositif de vigilance météorologique, précisé dans la circulaire interministérielle du 28 septembre 2011, fixe le cadre des procédures de mise en vigilance et d'alerte météorologiques sur le territoire métropolitain.

Il se formalise par une carte de France métropolitaine qui signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures à venir, à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant le niveau de vigilance nécessaire.

Les niveaux orange et rouge mettent en évidence les phénomènes dangereux de nature, non seulement à mobiliser les services en charge de la sécurité civile, de la cohésion sociale ou de la santé, mais aussi concerner l'ensemble de la population.

Le pictogramme (image d'un thermomètre) représentant le paramètre « grand froid » apparaît sur la carte dès le niveau orange.

Les cartes de France visualisant ces informations sont disponibles avec un mot de passe sur le site <http://www.meteo.fr/extranets> comprenant les informations suivantes :

- Vignette pointant sur la carte de vigilance
- Le tableau des prévisions de températures, vents et températures ressenties pour l'ensemble des départements métropolitains de J à J+3.

Une vigilance rouge pourra être déclenchée en cas de vague de froid avérée, exceptionnelle, très intense et durable, avec des impacts sanitaires très importants et apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (arrêt de certaines activités...).

1.4- Niveaux de mobilisation

La décision de passer en niveau jaune, orange ou rouge relève de l'appréciation de l'autorité préfectorale.

Quatre niveaux de mobilisation :

Niveaux	Quand ?	Qui décide de sa mise en œuvre ?
Vert	Mobilisation permanente du 1 ^{er} novembre au 31 mars *	
Jaune	Lorsque la température minimale ressentie est comprise entre -5°C et -10°C	Le Préfet
Orange	Lorsque la température minimale ressentie est comprise entre -10°C et -18°C	Le Préfet
Rouge	Lorsque la température minimale ressentie est inférieure à -18°C	Le Préfet

**Dès le 18 octobre pour la campagne hivernale 2020 – 2021*

1.5- Rappel de la procédure de déclenchement des niveaux d'alerte

- Critère de température
- Critère de capacité : saturation des dispositifs d'hébergement
- Un préavis de 24h est mis en œuvre
- Météo France fournit quotidiennement à la DDCS les prévisions météorologiques de j à j+3
- Un échange tous les jeudis à 12h00 entre le SIDPC et la DDCS a lieu afin d'anticiper le week-end

- Lors d'un changement de niveau :
 - Information de la DDCS aux CCAS des mairies d'Angers, Saumur et Cholet ainsi que les associations de secouristes : la Croix Rouge, la protection civile et le CFS 49;
 - Le SIDPC informe la police, la gendarmerie et le SDIS, Météo France ainsi que le COGIC via la ZD et le COZ ;
 - En cas d'ouverture des locaux municipaux (Salle Montaigne) pour le territoire d'Angers, recours aux bénévoles de :
 - La protection civile
 - La Croix Rouge
 - Le Centre Français de Secourisme

II- Période hivernale 2020 – 2021

2.1 Nombre de places d'hébergement (synthèse départementale au 1^{er} octobre 2020)

2.1.1 Hébergement d'Urgence

TOTAL PLACES HU Niveau vert	Capacité
Places CHRS Hébergement d'Urgence	66
Places Hébergement d'Urgence hors CHRS	247
Chemin de Traverse *	61
Places Hôtels (uniquement celles financées de manière pérenne à l'année)	6
Total PLACES	380

* Le site du chemin de Traverse peut accueillir en temps habituel 61 personnes et assure un accueil de nuit. Du fait du contexte de crise sanitaire, il est ouvert 24 heures sur 24 et accueille 45 personnes, pour leur permettre de respecter les règles de distanciation sociale.

Par ailleurs, 56 places d'hébergement d'urgence ont été créées en 2020 pour permettre à des ménages hébergés à l'hôtel de s'engager dans un parcours d'hébergement avec accompagnement.

2.1.2 Hébergement d'Insertion

TOTAL PLACES HU Niveau vert	Capacité
Places CHRS Insertion	244
Places CHRS Stabilisation	62
Places insertion hors CHRS	4
Places dispositif TEMPO*	84
Places dispositif DIREL	35
TOTAL PLACES Niveau vert	429

*TEMPO : dispositif d'accueil pour des familles ayant un titre de séjour court, et sans ou avec de très faibles ressources. En 2020, 9 places supplémentaires ont été créées sur ce dispositif.

Au total, 65 places supplémentaires d'hébergement d'urgence et d'insertion ont été créées entre le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre 2020.

2.1.3 Logement accompagné

TOTAL PLACES logement accompagné	Capacité
Places conventionnées ALT seul	184
Places pensions de famille	229
Places résidences sociales hors FJT	227
Places Foyer Jeunes Travailleurs	1005
Places Foyers pour Travailleurs Migrants	184
Places Intermédiation Locative (IML)	44
TOTAL PLACES Niveau vert	1873

A ces places s'ajoutent celles relatives aux accueils ruraux :

Hébergement en accueil rural : 38 accueils soit	49 à 50 places maximum
Hébergement en accueil péri urbain : 6 accueils	6 à 11 places maximum
Total	55 à 61 places maximum

2.2 Récapitulatif des places d'hébergement d'urgence disponibles pendant la période hivernale 2020– 2021

Communes	Association ou institution	Type de structure	Capacité pérenne niveau vert	Capacité pérenne niveau jaune	Capacité pérenne niveau orange	Capacité pérenne niveau rouge
Angers	Abri de la Providence	CHRS Urgence	17			
		HU-dispositif PASSERELLE	70			
		Hommes Violents	2			
		Mise à l'abri du chemin de traverse	61			
	Aide Accueil	HU-dispositif PASSERELLE	62			
	SOS Femmes	CHRS Urgence	18			
	Bon Pasteur 49 Béthanie	CHRS Urgence	6			
	Bon Pasteur	HU femmes victimes de violences	9			
	France Horizon	Dispositif alternatif nuit d'hôtel	65			
	Ville d'Angers – site Montaigne			36		
Sous-Total ANGERS			310	36		
Cholet	France Horizon	CHRS Urgence	8			
	Bon Pasteur 49/ Pelletier	CHRS Urgence	9			
	Bon Pasteur	HU femmes victimes de violences	6			
Sous-Total CHOLET			23	0		
Saumur	CAVA ASEA	CHRS Urgence	14	4		
	Habitat Solidarité	HU femmes victimes de violences	20			
Sous-Total SAUMUR			34	4		
AUTRES	Anjou insertion	Urgence	7			
Accueils Ruraux	Communes	Locaux mis à disposition	61			
Hôtels	Places en Hôtels		6	20	20	20
TOTAL GENERAL			441	60	20	20
Soit une capacité d'hébergement d'urgence prévisionnelle				541		

Les niveaux d'alerte « jaune » et « orange » n'entraînent pas automatiquement l'ouverture de toutes les places supplémentaires qui relève d'une décision expresse du Préfet de Département.

2.3 Récapitulatif des places d'hébergement d'urgence pour les accueils ruraux et périurbains 2020 – 2021

ACCUEILS RURAUX ET PERIURBAINS 2020-2021				
	COMMUNES	NOMBRE DE PLACE	Durée	Animaux
1	Baugé	1		
2	Beaupréau	1		
3	Brissac	1	2 nuit / mois	
4	Bégrolles en Mauges	1	1 nuit / 2 mois	
5	Candé	1	1 nuit / mois	Tolérés
6	Chalonnnes Sur Loire	1	3 nuits / mois	Oui
7	Champigné	1	2	Tolérés
8	Châteauneuf sur Sarthe	1	2 nuits / mois	Oui
9	Chemillé	1	3 nuits / mois	Oui
10	Doué la Fontaine	1	2 nuits / mois	Non
11	Durtal	1	1 nuits / mois	Tolérés
12	Ingrandes Sur Loire	1	3 nuits / mois	Tolérés
13	Jallais	1	2 nuits / mois	Oui
14	La Ménitrie	1	2 nuits / mois	Tolérés
15	Le Lion d'Angers	1	2 nuits / mois	Non
16	Le Longeron	1	3 nuits / mois	Non
17	Longué Jumelles	1	1 nuit / mois	Tolérés
18	Montreuil Bellay	1	2 nuits / mois	Non
19	Morannes	1	1 nuit tous les 3 mois	Non
20	Noyant	1	2 nuits / mois	Tolérés
21	Pouancé	1	2 nuits consécutives	Tolérés
22	Rochefort Sur Loire	1	Du lundi au jeudi	Oui
23	Segré	1	4 nuits / 2 mois	Tolérés
24	Seiches Sur Loire	1	1 nuit / mois	Non
25	Saint Georges des Gardes	1	1 nuit / mois	Oui
26	Saint Georges Sur Loire	1	1 nuit / mois	Tolérés
27	Saint Lambert du Lattay	1	2 nuits / mois	Oui
28	Saint Laurent de la Plaine	1	3 nuits / 2 mois	Oui
29	Saint Macaire en Mauges	1	1 nuit / mois	Tolérés
30	Saint Mathurin	1	2 nuits / mois	Non
31	Saint Pierre Montlimart	1	2 nuits / mois	Tolérés
32	Thouarcé	1	2 nuits / 3 mois	Tolérés
33	Tiercé	1	2 nuits / mois	Oui
34	Vernantes	1	1 nuit voire +	Oui
35	Vihiers	1	2 nuits / mois	Oui
36	Mazé	1	2 nuits	

37	La salle de Vihiers	1	2 nuits	
38	Villedieu la Blouère	1	2 nuits / mois	Non
En règle générale, une seule personne (ou un couple) est accueillie par local pour répondre et respecter les besoins d'intimité et de sécurité de chacun.				
TOTAL PLACES		38 hébergements représentant 49 à 50 places maximum		
ACCUEILS EN PERIPHERIQUE D'ANGERS				
1	Avrillé « l'étape avrillaise »	1	3 ou 4 nuits / mois	Non
2	Les Ponts de Cé « abri St Aubin »	1 ou couple	3 ou 4 nuits / mois	Oui
3	Saint Barthélémy d'Anjou « L'escale »	1 ou couple	3 ou 4 nuits / mois	Oui
4	Trélazé « abri St Pierre »	1 ou couple	3 ou 4 nuits / mois	Non
5	Saint Léger des Bois « accueil en Linières »	1 ou couple	3 ou 4 nuits / mois	Oui
6	Verrières en Anjou « Etape sylvanaise »	1 ou couple	4 ou 4 nuits / mois	Oui
En règle générale, une seule personne (ou u couple) est accueillie par local pour répondre et respecter les besoins d'intimité et de sécurité de chacun.				
TOTAL PLACES		6 ou 11		

Les accueils ruraux et péri- urbains représentent 44 sites et au maximum 61 places.

La durée et le nombre de places peuvent être variables en fonction des personnes et des circonstances.

2.4 Le SIAO branche urgence (115)

- Coordinateur : Guillaume LEGENDRE, (Tél : 02.41.47.79.11)
- Référent : Frédéric GUILLOUX, chef de service du pôle veille sociale (Tél. : 07.68.83.10.67)

Le SIAO URGENCE s'appuie sur le 115, numéro vert national mis en place depuis le 15/11/1995.

Ce numéro gratuit et permanent a pour vocation d'informer, d'orienter les personnes en demande de mise à l'abri.

Le 115 est compétent pour proposer une solution d'hébergement ou de logement pour des personnes ou des familles. Il dispose de relais sur les principaux sites du département.

En service toute l'année, il est particulièrement mobilisé lors de la mise en œuvre du plan hiver.

Le 115 recense tous les jours les capacités d'accueil des différents secteurs et lieux d'hébergement et évalue leur taux d'occupation.

Ce recensement permet d'évaluer le niveau de fréquentation des dispositifs et d'anticiper une éventuelle saturation.

Le 115 bénéficie d'un renfort d'un écoutant 115 depuis l'hiver 2019.

Le 115 adresse à la DDCS les statistiques journalières et hebdomadaires permettant à celle-ci de transmettre à la DRJSCS Pays-de-Loire, le tableau d'informations tel que prévu dans l'instruction interministérielle.

La gestion du 115 est déléguée à l'association Abri de la Providence.

- Fonctionnement : 24/24h et 7 jours sur 7

Le SIAO urgence s'appuie également sur une coordination des acteurs de la veille sociale permettant d'identifier les personnes à la rue les plus vulnérables avec ou sans demande au 115

Il facilite leur prise en charge et leur parcours dans l'ensemble des dispositifs du SIAO notamment par l'utilisation d'un logiciel commun entre l'urgence et l'insertion.

2.5 Le SIAO Branche insertion

- Coordinateur : Guillaume LEGENDRE (Tél.: 02.41.47.79.11)

- Missions :

- Le SIAO organise l'attribution de l'ensemble des capacités d'hébergement (urgence, stabilisation, insertion) et autant que possible des logements adaptés (résidence sociale, intermédiation locative, logement d'insertion...).
- Le SIAO doit coordonner les acteurs et s'assurer que toute personne accueillie pour une mise à l'abri ou un hébergement peut bénéficier d'une évaluation sociale.
- Il doit maintenir un lien avec la personne hébergée afin d'assurer son orientation vers le dispositif pérenne le mieux adapté : accès au logement ou, à défaut, vers un hébergement.

- Lors de la période hivernale :

- Le SIAO doit connaître toutes les places supplémentaires disponibles. En tant que partie prenante du SIAO, le 115 organise l'orientation vers les places de mise à l'abri.
- Le SIAO doit mobiliser les places d'hébergement disponibles dans les structures pérennes afin d'y accueillir les personnes les plus exclues qui auront été temporairement hébergées dans les places hivernales. Ces orientations des places hivernales vers les places pérennes devront avoir lieu tout au long de l'hiver.

2.6 L'accueil de jour

2.6.1 Angers

- **Aide Accueil** : Espace Léon Jouhaux, 2 Place Léon Jouhaux. Tél : 02 41 20 30 84.

- Accueil de jour : ouverture de 8h00 à 12h30 (13h00 pour la bagagerie et 12h00 pour les douches), tous les jours sauf le week-end - uniquement les adultes (créneaux pour les enfants le mercredi matin entre 8h00 et 12h00) : douche, laverie, lien social et bagagerie sociale.

- **Accueil de jour « Point Accueil Santé Solidarité (PASS) »** : 2, rue Joseph Cussonneau
 - Référent : M. Gilles-Mathias SALLÉ (Tél. : 02.41.88.87.40)
 - Géré par le CCAS de la ville, il offre des prestations d'accueil inconditionnel et anonyme, d'hygiène, de médiation sociale, de santé, d'écoute psychologique ainsi que des activités de remobilisation à travers le sport, l'accès à la culture, la cuisine, le bien-être, l'apprentissage du français, l'initiation à l'informatique ainsi que des permanences associatives (social, santé, accès à l'emploi et à la formation)
 - Ouverture du lundi au vendredi (8h00 - 11h30) et les lundis, mercredis, vendredis (14h- 16h).
 - Susceptible d'ouvrir toutes les AM selon le déclenchement des plans grand froid.
 - Des boissons chaudes sont proposées durant toutes les ouvertures aux publics.

- **Accueil de jour Famille (Bon Pasteur – France Horizon)** : 3 rue Bouché Thomas dans les locaux de France Horizon.
 - Référent : Mme Conception MOUSSEAU- FERNANDEZ 06 77 39 45 80
 - Ouverture du lundi au vendredi de 9h-18h (susceptible d'ouvrir les Week-end selon le déclenchement des plans grand froid) : lieu d'accueil, de rencontre, d'échange, de détente.

- **Accueil de jours « Famille avec enfants » (Restos du Coeur)** : 11 rue Doyenné
(OUVERTURE JANVIER 2021)
 - Jours d'ouverture : du lundi au vendredi, toute l'année de 9h00 à 16h00.
 - Capacité maximale de 25 à 30 personnes.
 - Accueil et accompagnement par 3 à 4 bénévoles.
 - Repas de midi préparé par les adultes accueillis, avec les bénévoles) et consommé ensemble.
 - Possibilité de douches, lavage du linge, aide à la parentalité, aide à la personne, apprentissage du français, jeux et sieste pour les enfants...

- **La Croix Rouge à Belle Beille – 17 rue LENOTRE** - Mail : ul.angers@croix-rouge.fr.
À l'attention du président de l'Unité Locale, M. Beccognee Julien - (02.41.87.26.43).
 - Horaires d'ouverture
 - Lundi 14h00 – 17h00
 - Mercredi 9h30 – 12h00 (reprise en 2021).
 - Samedi 9h30 – 12h30

- Pour les ménages sans ressources : chèques Croix-Rouge en fonction du nombre de personne au foyer
 - En période de confinement : sur rendez-vous
 - Distribution de kits hygiène entre 10h et 12h du lundi au vendredi, différencié homme/femme (pour environ 3 jours).
 - Urgence alimentaire : distribution de chèque alimentaire, sur orientation par les travailleurs sociaux.
 - Utilisables dans les grandes surfaces.
 - Tous les matins du lundi au vendredi de 10h à 12h.
 - CAP chèque 6€ (extrême précarité) : alimentaire ou hygiène, dans grandes surfaces.
 - Soutien psychologique N° vert gratuit soutien psychologique : 0800 858 858 (10h – 22h et 10h – 18h week-end).
- **Secours Catholique - Halte de jour 49/16** : salle polyvalente du Relais accueil Jean Vilar (La Roseraie)
- Référent. : Monsieur Pierre FILLAUDEAU (Tél : 02.41.88.85.65)
 - Ouverture toute l'année de 14h00 à 17h00, les lundis, mercredis et vendredis : lieu d'accueil, de rencontre, d'échange, de détente, de service.
- **Secours Populaire - Permanence d'accueil et solidarités** - Antenne d'Angers 34 rue des Noyers
- Mail : angers@spf49.org / 02 41 25 11 75
- Ouverture : Lundi de 14h00 à 16h30 (tout public) et 17h30 à 19h30 (permanence d'accueil jeune)
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
- Permanence mobile à l'**Université d'Angers Campus Belle Beille** (pour les étudiants)
Distribution dans la salle d'Examen de la fac de Sciences le mercredi de 15h à 18h
- Antenne mobile PAM49** / Tél. 06.32.13.04.77 - 02 41 88 58 13
- Noyant la Gravoyère Salle des retraités, place du vélodrome Ouvert : 2 jeudis par mois de 14h à 16h
 - Longué jumelles Salle Paul Biet, 5 avenue Victor Hugo, Ouvert : 2 mardis par mois de 14h à 16h
 - Châteauneuf / Sarthe Salle du Moulin, Rue des Moulins Ouvert : 2 jeudis par mois de 14h à 16h

2.6.2 Cholet

➤ **Accueil de jour (Abri des Cordeliers) :**

Accueil de jour : ouverture toute l'année France Horizon (Abri des Cordeliers) : de 9h à 12h et 14h à 17h du lundi au vendredi. Capacité d'accueil de 15 personnes en même temps

➤ **Les Restaurants du Cœur : 22-24, Rue de la Hollande. Tél. : 02.41.71.90.11**

Accueil de jour : ouverture toute l'année, tous les jours de 9h00 à 12h00 : petit déjeuner, douche, laverie, écoute et aide à la personne, distribution de vêtements, sacs de croquettes pour animaux (si approvisionnement).

➤ **Secours Catholique - Halte de jour « La Croisée » : Fermée en raison de la crise sanitaire.**

➤ **Secours Populaire - Permanence Accueil et solidarités / Comité de Cholet : 6, Avenue du Chêne Rond**

Ouvert : lundi et jeudi de 14h à 17h

Contact : 02 41 65 75 33 / Mail : cholet@spf49.org

➤ **La Croix Rouge – 22 rue de hollande. Ouverture du vestiaire.**

○ Référente : Mme Sylviane LAROCHE (tél : 06.33.50.11.07)

○ Horaires :

▪ Mercredi et jeudi 14h30 – 17h30

▪ En dehors de ces horaires appelez la référente pour toute situation d'urgence.

Distribution uniquement : colis vestimentaires, colis alimentaires de dépannage, chèque d'accompagnement personnalisé (CAP) de 6€, kits hygiène différencié homme/femme (pour environ 3 jours), soutien psychologique ponctuel : écoute active, bienveillance et orientation vers des structures, transmission numéro national écoute soutien psychologique : 0800 858 858 (10h – 22h et 10h – 18h week-end).

2.6.3 Saumur

➤ **CHRS Equinoxe : 87, Rue Saint Nicolas. (Tél. : 02.41.67.27.92)**

○ Accueil de jour de 11h15 à 14h du lundi au dimanche sans interruption.

➤ **Les Restaurants du Cœur : 53 ter, Route de Rouen. (Tél. : 02.41.50.32.94)**

○ Ouverture toute l'année, tous les jours de 7h30 à 11h00: petit déjeuner ou collation, douche, laverie, écoute et aide à la personne, distribution de vêtements, sacs de croquettes pour animaux (si approvisionnement), coiffeur sur rendez-vous.

- **Secours Populaire - Permanence Accueil et solidarités** : 44, route de Rouen. (Tél. : 02.41.53.73.29)

Ouvert : mardi 13h30 à 16h00 et jeudi 9h00 à 11h30

Mail : saumur@spf49.org

2.7 Les équipes mobiles

2.7.1 Angers

- **Le Samu Social**, géré par l'association « Abri de la Providence ».
 - Référent : M. Frédéric GUILLOUX, chef de service du pôle veille sociale (Tél. : 07.68.83.10.67)
 - Ses objectifs : entrer en contact, évaluer, dispenser, si nécessaire, des soins primaires, orienter et accompagner vers les structures appropriées. C'est un dispositif transversal en lien étroit avec le 115.
 - Horaires toute l'année : de 14h00 à 23h30, avec des temps de présence régulièrement en journée. Fonctionnement 7 jours/7. L'équipe est pluridisciplinaire (TS, infirmière, et infirmière psy mi-temps à disposition). Les maraudes s'effectuent à Angers, première couronne, et plus loin si nécessaire (sur demande particulière, et vers certains accueils ruraux et périurbains).

- **Le Secours Catholique**
 - Référent : Monsieur Pierre FILLAUDEAU (Tél : 02.41.88.85.65)
 - L'objectif est de tisser des liens avec les personnes à la rue avec, éventuellement, une proposition de boissons chaudes.
 - Maraudes assurées trois fois par semaine : le mardi et le jeudi de 19h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 11h00. Dans le cadre du couvre-feu, les horaires de soir sont avancés de 17h30 à 20h sauf modification ultérieure.
 - Fonctionnement : Les maraudes se font à pied au départ de Brissac vers la gare et le centre-ville. Elles reposent sur 35 bénévoles qui s'organisent dans la mesure du possible pour assurer deux équipes de deux-trois personnes en soirée. La maraude du samedi matin est effectuée par une seule équipe de bénévoles. Ces maraudes sont assurées par de jeunes bénévoles (étudiants et jeunes actifs).

- **Le Centre Français de Secourisme**
 - Référent : Mme SAMSON, présidente (Tél. : 02 52 35 20 10 (option 2, "missions sociales"))

- Maraudes assurées par des bénévoles en complémentarité avec celles du Samu Social, sur indication du « 115 ».
- Fonctionnement : En lien avec le « 115 » et le Samu Social. Horaires : le mardi soir de 19h00 à 23h00.

2.7.2 Cholet

➤ **Les maraudes (en collaboration entre France Horizon, Bon Pasteur, La Gautrèche)**

- Référent : Mme Mousseau-Fernandez, Directrice Régionale de France Horizon (Abri des Cordeliers) Tél : 06 77 39 45 80. Pas de restauration possible.
- Modalités sur 5 jours de semaine : 1^{er} jour : 8h30 – 10h30 ; 3 jours : 17h30 – 19h30, 5^{ème} jour : 14h00 – 16h00. Planning envoyé au SIAO et au 115.
- Ses objectifs : entrer en contact, évaluer, orienter et accompagner vers les structures appropriées, distribution de boissons et couvertures.
- Possibilité de se déplacer à la demande sur signalements à d'autres secteurs comme Chemillé, petites communes rurales, Vihiers.

➤ **La police municipale**

- Référent : M. PERCHEREL (Tél. : 02.72.77.22.22)
- Maraudes : amplitudes horaires (toute l'année) :
 - Lundi : 8h10 à 18h00
 - Mardi, mercredi, jeudi : 8h10 à 22h00
 - Vendredi, samedi : 8h10 à 22 h00
 - Pas de service le dimanche et les jours fériés

Repérage et signalement de personnes sans abri vers le 115. Distribution de boissons chaudes et de couvertures de survie.

- **Le commissariat de police** : en dehors des horaires des maraudes de la police municipale et des horaires du 115, si une situation exceptionnelle se présente contact auprès du veilleur de nuit du CHRS « Abri des cordeliers ».

➤ **La Croix Rouge - 22 Rue de Hollande**

- Référente : Mme Sylviane LAROCHE, présidente de l'unité locale (06.33.50.11.07)
- En cas de déclenchement du niveau jaune : renfort de maraudes de 18h – 22h.
- Ville et communes péri-urbaines en cas de besoin.
- Dès déclenchement du niveau jaune et ouverture des hébergements : à l'appel du 115, équipe mobile de transport : aller chercher les sans-abris, recueil des identités, observation et écoute active, conseil orientation, distribution de colis vestimentaires,

kits hygiène différenciés homme/femme ((pour environ 3 jours), couvertures de survie, boissons chaudes, soupes, brioches, sandwichs.

- Numéro national écoute soutien psychologique : 0800 858 858 (10h – 22h et 10h – 18h week-end)

2.7.3 Saumur

➤ **Les maraudes de l'ASEA Pôle Prévention Insertion Asile.**

- Référent : Mme ROBINEAU chef de service de l'ASEA CHRS Equinoxe et CAVA (Tél : 06 84 54 29 63)
- 5 jours sur 7 : roulement sur 5 semaines : du mardi au samedi ou du mardi au dimanche à raison de 2 heures par jour minimum. Horaires envoyés au SIAO et au 115.
- Ses objectifs : entrer en contact, évaluer, orienter et accompagner vers les structures appropriées, distribution de boissons, de couvertures, de kits d'hygiène.
- Possibilité de se déplacer sur les communes limitrophes : Saint Hilaire Saint Florent, Saint Lambert des Levées, Bagneux

➤ **La Croix Rouge Saumur – 33 Rue Dacier**

- Référent : DYLAN (06.48.91.31.11)
- En cas de déclenchement du niveau jaune :
 - Horaires : mardi et jeudi de 19h à 21h30
 - Maraudes véhiculées et pédestres, avec présence de secouristes
 - Distribution de soupe, sandwichs, boissons chaudes, croquettes animaux
 - Couvertures chaudes, couvertures de survie, kits hygiène différenciés homme/femme ((pour environ 3 jours).
 - Colis vestimentaires, chaussures
 - Lien social, écoute active et orientation

- **Le commissariat de police** : en dehors des horaires des maraudes de la Croix Rouge, signalements auprès du 115.

2.8 Les soins

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies, non seulement au système hospitalier, mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement. Les PASS sont installées au sein des trois centres hospitaliers :

Angers

Centre hospitalier universitaire 4, Rue Larrey 49033 – ANGERS Cedex

Cholet

Centre hospitalier 1, Rue Marengo 49325 – CHOLET Cedex

Saumur

Centre hospitalier Route de Fonterrand BP 100 49403 – SAUMUR Cedex

En outre, l'équipe mobile psychiatrie précarité du CESAME dénommée DIASM assure, sur Angers, la prise en charge de la souffrance psychique des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

2.9 La restauration, l'aide alimentaire et les autres prestations

Depuis 2010, une charte d'engagement pour l'amélioration de la coordination des dispositifs d'aide alimentaire de l'agglomération angevine a été mise en place afin de rechercher une plus grande coordination des réponses aux besoins des personnes.

En outre, le CCAS et la DDCS ont mis en place, avec la collaboration des associations concernées, une cellule de veille et d'alerte visant à mieux mesurer et analyser ce qui se passe sur le terrain en matière de fréquentation de la distribution alimentaire et anticiper les crises éventuelles. Des audioconférences, à un rythme bimensuel ou mensuel, selon la nécessité du contexte, sont coordonnées par la DDCS.

2.9.1 Angers

- **Aide Accueil** : 3, Rue de Crimée - Tél : 02 41 25 35 60

Petits déjeuners : pas de reprise des petits déjeuners. Déjeuners : prestation maintenue sous forme de distribution de panier pique-nique à la porte (35 repas). Fonctionnement 6 jours/7 (fermé le dimanche).

- **Accueil de jour Famille (Bon Pasteur – France Horizon)** : 3 rue Bouché Thomas dans les locaux de France Horizon.
 - Référent : Mme Conception MOUSSEAU- FERNANDEZ 06 77 39 45 80
 - Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 18h avec repas le midi (susceptible d'ouvrir les Week-end selon le déclenchement des plans grand froid) : lieu d'accueil, de rencontre, d'échange, de détente.

- **Notre Dame de l'Accueil : 115, Rue du Pré-Pigeon - Tél. : 02 41 43 59 22.**
 - Maintenu sous forme de distribution de paniers pique-nique à la porte (35 repas).
 - Fonctionnement 7 jours sur 7. Accueil des adultes de 11h à 12h.

- **Les Restos du Cœur : Site de mise à l'Abri, impasse du chemin de Traverse.**
 - Petits déjeuners : Fonctionnement 7 jours/7, de 7h00 à 9h00. toute l'année, tous publics.
 - Repas du soir.: Fonctionnement 7jours/7, de 19h45 à 21h00, toute l'année, tous publics.

- **Les Restos du Cœur : 11 rue du Mail - Tél: 09.86.08.99.34, restosducoeur.angers@orange.fr.**
 - Aide alimentaire et aide à la personne.
 - Horaires : mardi de 14h à 16h et mercredi 9h-11h et 14h-16h.
A partir du 24 novembre 2020 (campagne hiver), de nouveaux horaires mis en place : le mardi et le mercredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h15.

- **Les Restos du Cœur : 11 boulevard du Doyenné : distribution alimentaire - Tél. 02.41.25.40.59**
 - Horaires : les jeudis et vendredis 9h-11h et 14h-16h, les samedis (campagne d'hiver) de 9h00 à 11h15.

- **Les Restos du Cœur : 10 Boulevard Olivier Couffon : aide alimentaire et aide à la personne pour familles avec enfants de moins de 2 ans - Tel: 09 82 25 37 35, angersbebes@restosducoeur49.fr**
 - Horaires : les mardis de 14h00 à 16h00 et jeudi de 9h00 à 11h et 14h-16h15.

- **Restos Bus :**
 - Lundi / mercredi / vendredi de 19h30 à 20h30 (Place Séward)
 - Les lundi / mercredi / vendredi de 20h45 à 21h 45 (Quai Gambetta)

Cette action est menée en lien avec les partenaires de la veille sociale (service 115 et Samu Social) et la ville d'Angers et propose des repas complets chauds, avec une capacité de 20 places assises à l'intérieur et 40 places assises à l'extérieur.

- **Secours Populaire : 21 bis boulevard Daviers - Tél. 02.41.88.58.13**
 - Une antenne au 34 rue des Noyers à Angers.
 - Lundi de 14h à 16h30
 - Lundi de 17h30 à 19h30 permanence jeune pour les 18-25ans et 18-30ans (étudiants).
 - Les mercredis de 15h à 18h distribution pour les étudiants sur le campus de Belle-Beille.
 - Ouverture du Mardi au Vendredi 13h30-16h30.

- Une antenne au 85 ter avenue de la République à Trélazé (concernant ALM Sud plus Roseraie plus justices-Madeleine-St Léonard) 02 41 34 05 5.
 - Ouverture Mardi et Vendredi 13h30-16h30
 - Aide alimentaire et vestimentaire pour les personnes enregistrées avec une participation financière en fonction du quotient familial allant de 3 à 5 €.
 - Colis d'urgence à titre exceptionnel.

- **Saint Vincent de Paul** : 81 Rue de l'Isoret, assure des distributions sur 7 quartiers – Tél. 02.41.37.02.12 – Mail : maisonstvp@orange.fr.
 - Distribution un jeudi sur deux de 9h à 11h30 / 14h à 16h pour les quartiers Madeleines, Justices et St Léonard – Salle Lecombre.
 - Distribution les jeudis et vendredis, sur le site de la Roseraie - centre Jean Vilar rue François Mauriac.
 - Distribution le jeudi de 14h à 16h semaine impaire – 23 bis rue Céléstin Port pour le centre-ville.
 - Distribution jeudi (accès bimensuel – par groupe) de 13h45 à 17h – centre Marcelle Menet pour les quartiers Deux croix, Banchais, Savary.
 - Distribution au Théâtre du Champ de Bataille, un jeudi sur deux de 13h à 15h pour les quartiers Verneau, Ste Thérèse, Haut de Saint Aubin.
 - Distribution à la Maison de l'étang un jeudi sur deux de 13h à 15h pour le quartier de Belle-Beille.

- **ADRA FRANCE – antenne d'Angers** : 5 av. Turpin de Crissé. Téléphone : 06 13 80 26 93. Mail : july-pierrette@laposte.net. Ouvert Tous les mardis de 14h30 -16h30 sur RDV.

- **ARC EN CIEL - Graine d'Espoir** Maison de l'Etang, 33 av. Notre Dame du Lac, 49000 ANGERS. Les lundis de 18h à 19h, tous les 15 jours (16 et 30 novembre)

- **Jardin de cocagne angevin** pour les filets solidaires, 34 rue des Noyers, 49000 Angers. Téléphone : 02 41 93 19 19 ou 06 79 18 53 08. Mail : jdcangevin@wanadoo.fr

Distribution maintenue aux horaires habituels soit :

- MPT Monplaisir le mercredi de 10h à 12h
- Haut de St Aubin le mercredi de 11h à 13h
- L'archipel (Doutre) le mercredi de 16h à 18h
- Les Banchais le mercredi de 17h à 18h30
- Lac de Maine le jeudi de 10h à 12h
- Quart'ney le jeudi de 16h à 18h
- Centre J. Vilar le vendredi de 9h30 à 12h
- M. Menet le vendredi de 9h à 11h
- Centre J. Tati le vendredi de 13h30 à 15h30
- Angers Centre Animation le vendredi de 16h à 18h
- Les 3 mats le samedi de 10h à 12h

- **PASSERELLE**, 2 square Dumont d'Urville, 49000 ANGERS. Contact : Yann KREJČI, directeur, téléphone : 06.48.55.46.76.
Distribution mercredi tous les 15 jours uniquement aux participants des ateliers
- **RESTO TROC**, 18 rue Louis Boisramé, 49000 ANGERS. Téléphone : 02.41.73.88.12.
Mail : restotroc@orange.fr
A partir du 3 novembre vente à emporter 11h30 à 14h du mardi au vendredi. Faire réservation le matin.
- **SOLIDARIFOOD**. Contact : Joïc Orzolenc, coordinateur. Tél.: 06 77 08 72 35. Mail : solidarifood@hotmail.com
En attente des besoins exprimés par les associations. Peut fournir bénévoles et ramasse/transport des denrées si besoin.
- Soutien de l'enfance la Garenne, 164 rue de la Barre à Angers.
Distribution : 1 rue Drouard à Angers. Téléphone : 07 69 90 48 30.
Le jeudi (semaines paires) de 14h à 17h. Uniquement pour les personnes déjà inscrites ou envoyées par un travailleur social du secteur Doutre.

Pour l'actualisation des points de distribution alimentaire sur Angers : contact : M. DUCORNETZ, chargé de mission Action Sociale, CCAS. Mail : thierry.ducornetz@ville.angers.fr

2.9.2 Cholet

- **Les Restos du Cœur** : 22-24, Rue de la Hollande - Tél. 02.41.71.90.11 : distribution alimentaire et aide à la personne.
 - Horaires : mardi et vendredi de 8h00 à 12h00.
- **La Croix Rouge** - 22 rue de Hollande
 - Référente : Mme Sylviane LAROCHE 06.33.50.11.07
 - Horaires :
 - Mercredi et jeudi 14h30 – 17h30
 - Vendredi matin 9h30 – 11h30
 - En dehors de ces horaires appelez la référente 06.33.50.11.07 pour toute situation d'urgence.
 - A la vestiboutique : distribution colis alimentaires de dépannage, colis croquettes animaux, chèque d'accompagnement personnalisé (CAP) de 6€.
 - Numéro national écoute soutien psychologique : 0800 858 858 (10h – 22h et 10h – 18h week-end).
- **Secours Populaire**, 6 avenue du Chêne Rond - Tél. 20.41.65.75.33, Mail : cholet@spf.org
 - Ouvert : lundi et jeudi de 14h à 17h

- CCAS de Cholet "**Les paniers du Planty**", 13 rue du Planty
 - Référente : Mme CHEVALIER - Conseillère en Économie Sociale et Familiale (06.74.97.78.02).
 - Distribution les mardi/jeudi/vendredi après midi de 14h à 17h.
 - pour les colis réguliers : dossier de demande auprès du Service Solidarité - 24 avenue Maudet - CHOLET (le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30) - Tél : 02 72 77 24 30
 - pour les colis exceptionnels / urgents : uniquement sur prescription d'un travailleur social référent.

2.9.3 Saumur

- **CHRS Equinoxe** : 87 rue Saint Nicolas - Tél. 02.41.67.27.92
Restauration du lundi au dimanche sans interruption à l'accueil de jour de 11h15 à 14h
- **Croix Rouge Saumur** 33 rue Dacier
 - Référent : Jean Christophe (06.31.28.26.07)
 - Aide alimentaire : lundi – mercredi- vendredi 14h30 – 16h30 panier individuel sur bons travailleur social par mail : ul.saumur@croix-rouge.fr
 - C.A.P chèque 6€ en cas d'extrême urgence et de précarité 06.31.28.26.07
 - Pas d'accueil de jour spécifique, s'en tenir aux horaires habituels
 - Vestiaire : Don de vêtements et chaussures aux sans-abris sur courrier T.S.
 - Numéro national écoute soutien psychologique : 0800 858 858 (10h – 22h et 10h – 18h week-end).
- **Secours Populaire - Permanence accueil et solidarités** : 44, route de Rouen. (Tél. : 02.41.53.73.29)
Ouvert : mardi 13h30 à 16h00 et jeudi 9h00 à 11h30
Mail : saumur@spf49.org
- **Les Restos du Cœur** : 53 ter, route de Rouen - Tél. : 02.41.50.32.94 : distribution alimentaire et aide à la personne. Horaires : mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00.

Les Restos du Cœur disposent de 22 autres centres d'aide alimentaire et d'aide à la personne ouverts dans l'agglomération angevine et le département : Avrillé, Trélazé, Baugé, Beaufort, Chalonnes, Durtal, Saint-Georges sur Loire, Tiercé, Chemillé, Montrevault, Sèvremoine – Dehais (Saint-Macaire), Sèvremoine – Donjon (Montfaucon), Lys-Haut-Layon (Vihiers), Doué La Fontaine, Gennes, Longué, Montreuil – Bellay, Segré, Chateaufort-sur-Sarthe, Candé, Le lion d'Angers (campagne d'hiver seulement), Ombree Anjou (Pouancé) (campagne d'hiver seulement).

III- Tableau récapitulatif de la procédure de déclenchement des niveaux jaune, orange et rouge

ORGANISME	NOM REFERENT	N° TELEPHONE	N° FAX / MESSAGERIE ELECTRONIQUE	MISSIONS GENERALES PENDANT PERIODE HIVERNALE	NIVEAU JAUNE	NIVEAU ORANGE ET ROUGE
DDCS	Fabienne LOGEROT	02.41.72.47.20 06.37.11.97.75	02.41.72.47.99 ddcs-direction@maine-et-loire.gouv.fr	Suivre l'évolution d'occupation des structures	Proposer au Préfet en lien avec le SIDPC le déclenchement du niveau jaune	Proposer au Préfet en lien avec le SIDPC le déclenchement du niveau orange
	Jérôme NICOD	02.41.72.47.69	jerome.nicod@maine-et-loire.gouv.fr	Suivre les prévisions de météo France	Informé le « 115 », le Samu Social, les CHRS d'urgence, la ville d'Angers.	
	Laurence LAUZIN	02.41.72.47.66	laurence.lauzin@maine-et-loire.gouv.fr	Coordonner le dispositif Faire le point avec le SIDPC	Ouvrir les accueils collectifs si nécessaire Informé les associations du lieu d'accueil et du nombre de personnes accueillies.	Informé les mêmes partenaires qu'au niveau jaune
				Mettre en œuvre la solution d'accueil collectif sur le site Montaigne de la ville d'Angers	Lever le dispositif dès le retour à des températures plus clémentes. Participer à la cellule de crise	Participer à la cellule de crise
SIDPC	Guillaume ARVIER	02 41 81 80 35	02.41.81.80.77 guillaume.arvier@maine-et-loire.gouv.fr	Centralisation des informations pour la préfecture et la zone de défense	Informé les pompiers, la police, la gendarmerie ainsi que les sous-préfets.	Idem niveau jaune
		02.41.81.80.48	pref-defense-protection-civile@maine-et-loire.gouv.fr		Assure la coordination des remontées d'information vers la zone.	

CROIX-ROUGE	Mme Yvette SUHARD Responsable Actions Sociales	06.01.00.56.71	yvettesuhard@yahoo.fr yvette.suhard@croix-rouge.fr		Maraudes : renfort de maraudes de 18h – 22h sur Cholet ; et le mardi et le jeudi de 19h à 21h30 sur Saumur	Idem niveau jaune
VILLE D'ANGERS	Mme Catherine ROQUES, Directrice de l'action sociale M. Gilles Mathias SALLÉ Responsable du Point Accueil Santé Solidarités M. Marc FLEURY, Responsable du service environnement et prévention des risques	02 41 05 49 23 02.41.88.87.40 06 32 97 28 49 Numéro CCAS 02.41.05.49.49 02 41 05 44 28 06 63 59 25 03	catherine.roques@ville.angers.fr gilles-mathias.salle@ville.angers.fr marc.fleury@ville.angers.fr	Mettre à disposition du dispositif 36 places d'hébergement collectif. Ouvrir l'accueil de jour	En cas d'ouverture de l'hébergement collectif : Vérifier l'état et procéder à l'installation des barnums, lits et literie (dans 3 salles différentes, 6 barnums par salle et 2 lits par barnum). Adapter les horaires d'ouverture de l'accueil de jour.	Idem niveau jaune
Protection Civile du Maine-et-Loire	M. RABOIN Kévin Trésorier / Directeur Départemental des Actions solidaires et sociales. M. ALLARD Luc Président Astreinte départementale	06.40.30.92.22 06.70.60.99.41 06.50.78.59.05	kevin.raboin@maine-et-loire.protection-civile.org luc.allard@maine-et-loire.protection-civile.org		En cas d'ouverture de l'hébergement d'urgence du site Montaigne de la Ville d'Angers : Mettre en alerte les volontaires. Constituer les équipes pour l'encadrement. Assurer l'encadrement des personnes hébergées pendant la nuit, leur petit déjeuner et la distribution du repas du soir.	

IV- Récapitulatif des actions par niveau du plan hiver 2020 – 2021

Niveaux	Maraudes	Modalités de mise à l'abri des personnes sans solution de logement	Accueils de jour	Restauration sociale et autres prestations
<p style="text-align: center;">Vert</p> <p>Mobilisation permanente du 1^{er} novembre au 31 mars</p>	<p><u>Angers</u> :</p> <p>- Samu Social, géré par l'association « Abri de la Providence » : Horaires toute l'année : de 14h00 à 23h30 avec des temps de présence en journée qui varient selon les congés. Fonctionnement 7 jours/7.</p> <p>- Le Secours Catholique : Maraudes assurées trois fois par semaine : le mardi et le jeudi de 19h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 11h00.</p> <p>- Le Centre Français de Secourisme : En lien avec le « 115 » et le Samu Social. Horaires : le mardi soir de 19h00 à 23h00.</p> <p><u>Saumur</u> :</p> <p>- ASEA CAVA : 5 jours sur 7 : roulement sur 5 semaines : du mardi au samedi ou du mardi au dimanche à raison de 2 heures par jour minimum. Horaires envoyés au SIAO-115. Possibilité de se déplacer sur les communes limitrophes : saint Hilaire Saint Florent, Saint Lambert des Levées, Bagneux.</p> <p><u>Cholet</u> :</p> <p>- France Horizon, Bon Pasteur, La Gautrèche : Modalités sur 5 jours de</p>	<p>En veille saisonnière :</p> <p>Places d'hébergement d'urgence : 380</p> <p>Places d'accueils ruraux : 61 maximum</p> <p>Places d'hébergement d'insertion : 429</p> <p>Places Logement Accompagné : 1873</p>	<p><u>Angers</u> :</p> <p>- Accueil de jour Famille (Bon Pasteur – France Horizon) : Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (susceptible élargir les plages horaires selon le déclenchement des plans grand froid) : lieu d'accueil, de rencontre, d'échange, de détente.</p> <p>- Point Accueil Santé Solidarité (PASS) : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 16h00. Susceptible élargir les plages horaires selon le déclenchement des plans grand froid</p> <p>- Aide Accueil : ouverture de 8h00 à 12h30 (13h00 pour la bagagerie et 12h00 pour les douches), tous les jours sauf le week-end - uniquement les adultes (créneaux pour les enfants le mercredi matin entre 8h00 et 12h00) : douche, laverie, lien social.</p> <p>- Secours Catholique - Halte de jour 49/16 : Ouverture toute l'année de 14h00 à 17h00, les lundis, mercredis et vendredis : lieu d'accueil, de rencontre, d'échange, de détente, de service.</p>	<p><u>Angers</u> :</p> <p>Aide Accueil : 3, Rue de Crimée - Tél : 02 41 25 35 60 Petits déjeuners : de 8h00 à 9h00. Pas de reprise des petits déjeuners du fait du Covid 19. Prestation maintenue sous forme de panier pique-nique à la porte (35 repas). Fonctionnement 6 jours/7 (fermé le dimanche). Accueil des adultes et des enfants accompagnés par un ou les parents. Déjeuners : de 11h00 à 11h30 : pour 35 repas au maximum. Fonctionnement 6 jours/ 7 (fermé le dimanche). Accueil des adultes.</p> <p>Accueil de jour Famille (Bon Pasteur – France Horizon) : 3 rue Bouché Thomas dans les locaux de France Horizon. Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 avec repas le midi (susceptible d'ouvrir les week-ends selon le déclenchement des plans grand froid) : lieu d'accueil, de rencontre, d'échange, de détente.</p> <p>Notre Dame de l'Accueil : 115, Rue du Pré-Pigeon - Tél. : 02 41 43 59 22. Horaires : de 10h00 à 12h30 pour 45 repas. Fonctionnement 7 jours/7. Accueil des adultes.</p> <p>Les Restos du Cœur : impasse du chemin de</p>

<p style="text-align: center;">Vert</p> <p style="text-align: center;">Mobilisation permanente du 1^{er} novembre au 31 mars</p>	<p>semaine : 1^{er} jour : 8h30 – 10h30 ; 3 jours : 17h30 – 19h30, 5^{ème} jour : 14h00 – 16h00. Planning envoyé au SIAO-115. Possibilité de se déplacer sur signalements à d'autres secteurs comme Chemillé, petites communes rurales, Vihiers.</p> <p>- Police municipale : Maraudes du mardi au samedi de 8h10 à 22h00 et le lundi jusque 18h00. Pas de service les dimanches et jours fériés.</p> <p>- Commissariat de police : En dehors des maraudes de la police municipale et du 115, si situation exceptionnelle contact veilleur de nuit Abri des Cordeliers</p>		<p>- Secours Populaire - Permanence d'accueil et solidarités - Lundi de 14h00 à 16h30 (tout public) et 17h30 à 19h30 (permanence d'accueil jeune) ; Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30</p> <p>- La Croix Rouge à Belle Beille</p> <p>Horaires d'ouverture : Lundi 14h00 – 17h00 ; Mercredi 9h30 – 12h00 (reprise en 2020) ; Samedi 9h30 – 12h30.</p> <p>- Les Restos du Cœur, Accueil de jour Familles, boulevard du Doyenné (ouverture prévue en janvier 2021) du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, toute l'année. Capacité maximale prévue : 25 à 30 personnes.</p> <p><u>Saumur :</u></p> <p>- CHRS Equinoxe : ouverture de 11h15 à 14h00 du lundi au dimanche.</p> <p>- Les Restaurants du Cœur : Ouverture toute l'année, tous les jours de 7h30 à 11h00 : petit déjeuner ou collation, douche, laverie, écoute et aide à la personne, distribution de vêtements, sacs de croquettes pour animaux (si approvisionnement), coiffeur sur rendez-vous.</p> <p>- Secours Populaire - Permanence Accueil et solidarités : Ouvert mardi 13h30 à 16h00 et jeudi 9h00 à 11h30</p> <p><u>Cholet :</u></p> <p>- France Horizon (Abri des Cordeliers) : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Capacité d'accueil de 15 personnes en même temps.</p>	<p>traverses. Petits déjeuners : de 7h00 à 9h00. Fonctionnement 7 jours/7, tous publics</p> <p>- Les Restos du Cœur : Horaires : du mardi au jeudi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h15. A partir du 27 novembre (campagne hiver), de nouveaux horaires mis en place : le mardi et le mercredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h15.</p> <p>- Les Restos du Cœur : Doyenné Horaires : les jeudis et vendredis de 9h à 11h15 et de 14h00 à 16h15, les samedis de 9h00 à 11h15.</p> <p>- Restos Bus : Quai Gambetta et place Sémard à Angers : 3 soirs par semaine lundi, mercredi et vendredi. 2 services : Quai Gambetta : 19h30 / Place Sémard : 20h45. Cette action est menée en lien avec les partenaires de la veille sociale (service 115 et Samu Social) et la ville d'Angers et propose des repas complets chauds, avec une capacité de 20 places assises à l'intérieur et 35 places assises à l'extérieur.</p> <p>Secours Populaire : 21 bis boulevard Daviers - Tél. 02.41.88.58.13 Une antenne au 34 rue des Noyers à Angers du lundi au vendredi, Une antenne au 85 ter avenue de la République à Trélazé les mardis et vendredis Aide alimentaire et vestimentaire pour les personnes enregistrées avec une participation financière en fonction du quotient familial. Colis d'urgence à titre exceptionnel</p> <p>Saint Vincent de Paul : 81 Rue de l'Isoret, assure des distributions sur 7 quartiers –</p>
--	--	--	---	--

<p style="text-align: center;">Vert</p> <p>Mobilisation permanente du 1^{er} novembre au 31 mars</p>			<p>- Les Restaurants du Cœur : Accueil de jour : ouverture toute l'année, tous les jours de 9h00 à 12h00 : petit déjeuner, douche, laverie, écoute et aide à la personne, distribution de vêtements, sacs de croquettes pour animaux (si approvisionnement).</p> <p>- Secours Populaire - Permanence Accueil et solidarités / Comité de Cholet : Ouvert : lundi et jeudi de 14h à 17h</p> <p>- La Croix Rouge – 22 rue de hollande. Horaires : mercredi et jeudi 14h30 – 17h30 Distribution uniquement (colis alimentaire de dépannage, colis vestimentaires, chèque d'accompagnement personnalisé, kits d'hygiène.</p>	<p>Distribution les jeudis et 1semaine ou tous les 15 jours, sur le site de la Roseraie au centre Jean Vilar rue François Mauriac les jeudis et vendredis</p> <p>Vestiaire les mardis de 9h30 à 11h30 et les vendredis de 14h00 à 16h30 (fermé pendant les vacances scolaires) à Angers</p> <p>ADRA FRANCE – antenne d'Angers : ouvert tous les mardis de 14h30 -16h30 sur RDV.</p> <p>ARC EN CIEL- Graine d'Espoir. Les lundis de 18h à 19h, tous les 15 jours (16 et 30 novembre)</p> <p>Jardin de cocagne angevin pour les filets solidaires Distribution maintenue aux horaires habituels</p> <p>PASSERELLE, 2 square Dumont d' Urville. Distribution mercredi tous les 15 jours uniquement aux participants des ateliers</p> <p>RESTO TROC. A partir du 3 novembre vente à emporter 11h30 à 14h du mardi au vendredi. Faire réservation le matin.</p> <p>SOLIDARIFOOD. En attente des besoins exprimés par les associations. Peut fournir bénévoles et ramasse/transport des denrées si besoin.</p> <p>Soutien de l'enfance la Garenne, Distribution : 1 rue Drouard à Angers. Le jeudi (semaines paires) de 14h à 17h. Uniquement pour les personnes déjà inscrites ou envoyées par un travailleur social du secteur de la Doutre.</p>
--	--	--	--	--

Vert

**Mobilisation
permanente
du 1^{er}
novembre
au 31 mars**

Saumur :

ASEA – CHRS Équinoxe : restauration du lundi au dimanche à l'accueil de jour de 11h15 à 14h00.

- **Les Restaurants du Cœur** : distribution alimentaire et aide à la personne. Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00.

- **Croix Rouge** Saumur 33 rue Dacier. Aide alimentaire : lundi – mercredi- vendredi 14h30 – 16h30 panier individuel sur bons travailleur social.

- **Secours Populaire** - 53 ter, route de Rouen - Permanence accueil et solidarités : Distribution mardi 13h30 à 16h00 et jeudi 9h00 à 11h30

Cholet :

- **Les Restaurants du Cœur** : distribution alimentaire et aide à la personne. Les mardis et vendredis de 8h00 à 12h00.

- **La Croix Rouge** - 22 rue de Hollande. Horaires : mercredi et jeudi 14h30 – 17h30 ; vendredi matin 9h30 – 11h30.

A la vestiboutique : distribution colis alimentaires de dépannage, colis croquettes animaux, chèque d'accompagnement personnalisé

- **Secours Populaire**, 6 avenue du Chêne Rond Ouvert : lundi et jeudi de 14h à 17h

- "**Les paniers du Planty**", 13 rue du Planty - Distribution le mardi, jeudi, vendredi après midi de 14h à 17h.

<p>Jaune</p> <p>Lorsque la température minimale ressentie est comprise entre -5°C et -10°C</p>	<p>- <u>En plus des mesures précédentes :</u></p> <p><u>Saumur :</u> La Croix Rouge – 33 rue Dacier. : renfort de maraudes le mardi et le jeudi de 19h00 à 21h30 - Commissariat de police : en dehors des horaires des maraudes de la Croix Rouge.</p> <p><u>Cholet :</u> La Croix Rouge - 22 Rue de Hollande. : renfort de maraudes de 18h – 22h</p>	<p><u>En plus des mesures précédentes :</u></p> <p><u>Angers :</u> - Mobilisation de 36 places supplémentaires sur le site Montaigne de la ville d'Angers. Gestion du site par la protection civile. - Mise à l'hôtel autant que de besoin : vigilance en raison de la saturation actuelle du 115. Il est de plus en plus difficile de mobiliser des places hôtels supplémentaires.</p> <p><u>Saumur :</u> - Mobilisation de 4 places supplémentaires au CHRS Equinoxe : une famille ou 4 personnes isolées dans une chambre avec kitchenette et salle de bain. Repas en collectif.</p>	<p><u>En plus des mesures précédentes :</u></p> <p><u>Angers :</u> Accueil de jour Famille (Bon Pasteur – France Horizon) Susceptible d'élargir les plages horaires (ouvrir plus tôt le matin et fermer plus tard le soir – ouvrir le week-end) selon le déclenchement des plans grand froid.</p> <p>Point Accueil Santé Solidarité (PASS). Susceptible d'ouvrir le week-end selon le déclenchement du plan grand froid.</p> <p><u>Saumur :</u> CHRS Equinoxe (ASEA) : susceptible d'élargir les plages horaires (accueil à partir de 9h jusqu'à 17h)</p> <p><u>Cholet :</u> accueil de jour France Horizon (abri des Cordeliers). Élargissement des horaires d'accueil (SAO l'après midi) ?</p>	
<p>Orange</p> <p>Lorsque la température minimale ressentie est comprise entre -10°C et -18°C</p>	<p>Peu probable sur le département de Maine-et-Loire</p>			
<p>Rouge</p> <p>Lorsque la température minimale ressentie est inférieure à -18°C</p>	<p>Très peu probable sur le département de Maine-et-Loire</p>			